

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels**



PREMIERE COMMISSION
52e séance
tenue le
lundi 23 novembre 1987
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 52e SEANCE

Président : M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR CONCERNANT LA SECURITE INTERNATIONALE, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION S'Y RAPPORTANT ET DECISIONS A PRENDRE A LEUR SUJET

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GENERALE
A/C.1/42/PV.52
15 décembre 1987

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINTS 71, 72 ET 73 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR CONCERNANT LA SECURITE INTERNATIONALE, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION S'Y RAPPORTANT ET DECISIONS A PRENDRE A LEUR SUJET

M. TANASIE (Roumanie) : L'examen des points de l'ordre du jour sur lesquels l'attention de notre commission est centrée nous offre, cette année, la possibilité de faire un bilan beaucoup plus approfondi de l'activité déployée par l'Organisation des Nations Unies dans un domaine essentiel, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Tout débat sur la sécurité internationale est inévitablement lié à la situation internationale actuelle qui constitue le premier facteur à prendre en considération chaque fois que l'on se pose la question de savoir comment agir pour rendre effectif le système de paix et de sécurité, afin de remplir une des fonctions fondamentales de l'Organisation mondiale qui est celle de promouvoir, maintenir et consolider la paix, l'entente et la coopération entre les nations.

En ce qui concerne la situation actuelle dans le monde, il faut souligner qu'elle se caractérise par la persistance de problèmes graves et complexes. Alors que dans le monde entier ont lieu des activités de grande ampleur en direction du désarmement et de la paix, la course aux armements, notamment nucléaires, continue. De même, les conflits, les états de crise et de tension existant dans diverses régions du monde n'ont guère diminué; au contraire ils se sont aggravés engendrant de nouvelles menaces pour la sécurité de l'humanité. La politique de la force, de menace de recours à la force et d'ingérence brutale dans les affaires intérieures d'autres Etats, incompatible avec les principes et les normes du droit et de la morale internationales, se poursuit.

Les quantités immenses d'armes nucléaires accumulées dans le monde imposent une nouvelle manière de pensée et d'analyse du problème de la paix et de la guerre. Il faut partir de la reconnaissance d'une réalité objective, à savoir qu'une guerre mondiale est inconcevable, du fait qu'elle se transformerait inévitablement en une guerre nucléaire qui conduirait à la destruction de toute l'humanité et de la vie même sur notre planète.

M. Tanasie (Roumanie)

C'est pourquoi la Roumanie et le Président Nicolae Ceausescu estiment que le problème fondamental de l'époque contemporaine est l'arrêt de la course aux armements et le passage résolu au désarmement, en premier lieu au désarmement nucléaire, à la défense du droit suprême des peuples à la paix, à une existence libre et digne.

Au point de vue économique la situation reste toujours critique. Les phénomènes de crises affectent tous les peuples et en premier lieu ceux des pays en développement confrontés à une sévère crise économique.

L'analyse que nous faisons, cette année aussi, de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale ne peut mener qu'à la seule conclusion que l'état réel de la situation internationale est loin d'être rassurante.

Le projet de résolution présenté par la délégation de Yougoslavie avec d'autres pays, parmi lesquels la Roumanie, sur ce sujet contient une évaluation objective de la sécurité internationale et demande des mesures pertinentes et conformes à l'esprit de la Déclaration.

Si l'image peut paraître sombre, il faut constater avec satisfaction que, tout récemment, des signes encourageants se sont fait jour dans le climat politique, générant un espoir légitime pour une perspective prometteuse.

Nous pensons tout d'abord au progrès enregistré dans les négociations soviéto-américaines et à la conclusion, cette année, d'un accord sur l'élimination de tous les missiles intermédiaires et à plus courte portée et sa signature lors de la rencontre au sommet soviéto-américain. La délégation roumaine a salué aussi l'accord intervenu entre les deux parties de s'efforcer de réduire à 50 % les armes stratégiques dans le cadre de leurs négociations à Genève sur les armes nucléaires et spatiales. Les deux parties se sont mises d'accord pour entamer des négociations complexes dans le but d'interdire les essais nucléaires.

Au sein des Nations Unies il y a aussi des éléments positifs. Ainsi, les résultats obtenus cette année sur d'autres initiatives à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Nous prenons par exemple l'adoption par consensus de la Déclaration sur le renforcement de l'efficacité du principe de l'abstention du recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales.

M. Tanasie (Roumanie)

Les résultats de la session du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation ont été marqués par des progrès dans la préparation d'un projet de déclaration sur la prévention et l'élimination par l'Organisation des Nations Unies des différentes situations qui peuvent entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend, et des affaires qui peuvent menacer la paix et la sécurité. Des progrès tangibles ont été réalisés aussi au sein du Comité sur la proposition concernant le recours à une commission de bons offices, de médiation et de conciliation dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Enfin, des progrès réels ont été obtenus dans la promotion de l'initiative concernant le développement et le raffermissement du bon-voisinage dans les relations entre les Etats, qui est une exigence incontestable pour qu'un système de sécurité générale puisse fonctionner pratiquement à un niveau véritablement universel.

Je ne peux pas conclure cette brève énumération des éléments positifs, qui est sans doute incomplète et sélective, sans mentionner les efforts faits par les Nations Unies, et en dehors des Nations Unies, pour trouver des solutions aux conflits armés existants, pour réduire la tension et accroître la confiance. On a constaté une intensification des contacts entre les chefs d'Etat, de gouvernement et d'autres hommes politiques. On assiste aussi à une reconnaissance plus poussée de la nécessité pour le Conseil de sécurité de s'acquitter d'une manière plus efficace de ses responsabilités dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Secrétaire général doit être encouragé davantage dans ses initiatives dans le cadre de la diplomatie préventive.

J'ai énuméré ces éléments aussi bien pour compléter l'image du monde contemporain que pour soutenir l'affirmation qu'aujourd'hui, il y a des conditions réelles pour aborder d'une manière nouvelle la problématique de la sécurité internationale.

Une telle approche dans cette direction est facilitée par l'initiative de l'Union soviétique et des autres pays socialistes, y compris mon pays, sur l'édification d'un système général de la paix et de la sécurité internationales. Au-delà des opinions différentes concernant cette initiative, les travaux de cette année de l'Assemblée générale illustrent l'actualité incontestable de ces sujets, une meilleure prise de conscience pour ce qui est de son contenu, de même qu'une reconnaissance explicite que cette initiative vise une matière de portée vitale pour l'avenir des peuples et de l'Organisation mondiale elle-même.

M. Tanasie (Roumanie)

Avant de formuler quelques considérations de ma délégation sur les dimensions d'un système général de paix et de sécurité internationales, je voudrais souligner l'importance de cette initiative et son intégration dans les activités actuelles de l'Organisation mondiale.

Le point de départ de cette initiative, qui invite à une profonde réflexion et au dialogue, est le fait que les armes nucléaires, et à présent les armes spatiales qui se profilent à l'horizon changent qualitativement les termes dans lesquels se pose la question de la paix et de la guerre, de la sécurité, du développement économique et social, et de la coopération dans tous les domaines de la vie internationale. Nous nous trouvons devant un processus d'une portée sans précédent dans l'histoire de l'humanité. L'universalisation des Nations Unies est presque achevée. En 1945, l'Organisation mondiale comptait seulement 51 Membres, étant donc loin d'être universelle, tandis que maintenant sa composition est de 159 Membres, ce qui met en relief l'immense chemin parcouru pendant quatre décennies. De plus, à l'universalisation quantitative, s'associe un processus évolutif démontré par l'universalisation qualitative de notre organisation. Son ordre du jour est toujours plus large et plus divers, couvrant pratiquement toutes les questions qui intéressent actuellement la communauté internationale.

En dépit de ses défauts - trop connus pour qu'on y revienne - l'Organisation mondiale prouve que les Etats, et particulièrement les Etats petits et moyens, estiment que les Nations Unies représentent le seul forum à même d'assurer la solution démocratique des grands problèmes qui les préoccupent. En tant que document fondamental et acte constitutif de l'Organisation mondiale, la Charte des Nations Unies offre le cadre juridique et institutionnel pour l'universalisation aussi bien qualitative que quantitative de ce forum unique. Dans la situation actuelle, la question qui se pose consiste non pas dans la modification ou le maintien de la Charte dans sa forme existante mais plutôt dans la nécessité de trouver de nouveaux moyens et méthodes pour faire usage de toutes les possibilités de l'institution mondiale.

Il est incontestable que le problème cardinal est celui du respect rigoureux des buts et principes de la Charte des Nations Unies. A cet égard, nous voudrions souligner une fois de plus la nécessité impérieuse de passer des paroles aux faits, aux actions concrètes, afin que les appels nobles et généreux des Nations Unies adressés à tous les Etats Membres trouvent un écho réel dans le comportement effectif de ceux-ci dans la vie internationale.

M. Tanasie (Roumanie)

Il est reconnu que la sécurité internationale est un indicateur synthétique de l'état des rapports entre les Etats dans tous les domaines de la vie internationale : le désarmement, le développement économique et social, la protection de l'environnement, le domaine humanitaire et des droits de l'homme, le raffermissement du rôle des Nations Unies et de la diplomatie multilatérale dans l'examen et la solution des problèmes vitaux du monde contemporain.

Le cadre multilatéral est inséparable des efforts visant à l'édification d'un système général de paix et de sécurité internationales à même d'harmoniser au sein et par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale les efforts et les actions de tous les membres de la communauté internationale pour la solution des questions d'intérêt légitime général.

L'initiative concernant l'édification d'un système global de paix et de sécurité internationales trouve son bien-fondé aussi dans le fait que la fragmentation actuelle du système et des mécanismes de sécurité internationale engendre parfois des difficultés insurmontables qui affectent d'une manière dramatique l'exercice des fonctions essentielles des Nations Unies.

Il n'y a pas d'autre voie, sauf le multilatéralisme, pour résoudre les problèmes internationaux actuels. Il y a là une nécessité objective qui découle de la complexité de plus en plus accentuée de la science et de la technique, des modifications radicales intervenues dans la vie des sociétés nationales, des transformations profondes caractérisant la scène politique mondiale, de l'apparition d'un grand nombre d'Etats à la suite de la mise en oeuvre du principe des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes.

En même temps, il s'impose de mettre en oeuvre le postulat de l'égalité de droit de tous les Etats, égalité reconnue dans toute une série d'instruments juridiques fondamentaux sur lesquels s'appuie le système des Nations Unies. Sans le respect des intérêts légitimes de tous les Etats, de leur indépendance et de leur souveraineté, il n'est pas question d'une égalité authentique à même d'assurer une coopération internationale bilatérale et multilatérale, diverse et multiforme. Mais une telle égalité est une prémisses essentielle pour un système général de paix et de sécurité internationales. C'est pourquoi nous partageons la conviction qu'un tel système, exigé par la situation actuelle, postule d'une

M. Tanasie (Roumanie)

manière péremptoire une démocratisation de fait des relations internationales, afin que le processus de solution des problèmes essentiels soit fondé sur des assises démocratiques. La démocratie nationale et internationale apparaît donc comme un élément essentiel de la nature globale de l'approche du problème de la sécurité internationale.

M. Tanasie (Roumanie)

Comment pourrait-on parler d'une démocratisation réelle de l'Organisation internationale lorsqu'un nombre très limité d'Etats, superarmés, sont en mesure de détruire l'humanité à tout moment, tandis que la majorité des Etats et, en premier lieu, les pays en développement mènent une existence difficile, affectée par de nombreuses frustrations toujours croissantes. Pour sortir de cette contradiction, il s'impose d'adopter des mesures d'interaction dans le domaine du désarmement nucléaire conventionnel dans les secteurs économique, social, écologique, humanitaire et des droits de l'homme. Tout ceci exige une approche complexe, tenant compte que les problèmes à résoudre s'interconditionnent mutuellement et supposent des solutions qui ne peuvent plus être offertes par des moyens et des pratiques périmés.

Force est de souligner que nous sommes loin du simplisme d'une approche qui aurait plaidé pour une image irréaliste du monde contemporain. Les différences entre les Etats existent et se maintiendront toujours. Mais ce qu'il faut faire disparaître ce sont les anomalies politiques, sociales, les malformations économiques qui trouvent leurs origines dans l'oppression et l'exploitation de peuples au fil des siècles. Tout système de sécurité internationale et surtout un système orienté sur l'avenir doit se fonder sur les principes fondamentaux du droit international, en particulier le respect de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale des Etats, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures, le non-recours à la force ou à la menace de la force, le règlement pacifique des différends, l'égalité des droits des peuples et leurs droits à disposer d'eux-mêmes, le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales, la coopération entre les Etats, le respect de bonne foi de leurs engagements pris en vertu de la Charte des Nations Unies.

Pour ce qui est des composantes du système général de paix et de sécurité internationales, il faut admettre que les aspects politiques et le désarmement en tout premier lieu, le désarmement nucléaire ont la priorité. On se pose la question de savoir pourquoi? Parce que les armes, à l'ère nucléaire, ne peuvent pas garantir la sécurité d'aucun Etat, y compris la sécurité des pays possesseurs de ces armes.

Les débats antérieurs et les résolutions adoptées reflètent d'une manière convaincante le fait que le problème complexe du désarmement est la question fondamentale de nos jours.

M. Tanasie (Roumanie)

Ma délégation a déjà eu l'occasion de s'exprimer largement sur le sujet, lors de l'examen du groupe des points concernant ce problème. Toutefois, nous voudrions souligner une fois de plus la nécessité d'intensifier les efforts en vue d'arrêter la course aux armements, d'adopter et de mettre en oeuvre un ensemble de mesures spécifiques afin de réduire et éliminer complètement les armes nucléaires et les autres types d'armes de destruction massive, d'empêcher la course aux armements dans l'espace, de réduire sensiblement les forces armées, l'armement conventionnel et les dépenses militaires. La réalisation du désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace formerait une composante importante d'un système général de paix et de sécurité internationales.

Si les armes et, en général, les actions militaires doivent être exclues de la vie internationale, alors le règlement pacifique des différends et des conflits devrait constituer un élément politique fondamental d'un système général de sécurité.

L'acuité et l'actualité du règlement pacifique des différends constituent une préoccupation majeure de la communauté internationale. A ce propos, une conclusion commune qui s'est dégagée du débat général, aussi bien à la plénière de l'Assemblée générale que dans différentes commissions, y compris la nôtre, est celle que pour éliminer la force des relations internationales il faut tout mettre en oeuvre pour renforcer l'action et les mécanismes de l'Organisation des Nations Unies pour la prévention, la cessation et l'arrêt des conflits et la solution des différends entre Etats par des moyens pacifiques.

Profondément préoccupée par la persistance des nombreux conflits qui menacent gravement la paix et la sécurité internationales, la Roumanie a proposé déjà il y a deux ans, et l'Assemblée générale a adopté par consensus, un Appel solennel adressé aux Etats en conflit à cesser les actions armées et passer à la solution de leurs différends par des moyens pacifiques, et aux autres Etats à respecter leurs obligations de s'abstenir de l'emploi ou de la menace de la force, de toute intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats. Cet Appel solennel, adopté lors du quarantième anniversaire de l'Organisation, reflète la volonté des peuples de respecter les buts et principes de la Charte des Nations Unies, de promouvoir une politique de paix, dans le strict respect des principes fondamentaux du droit international.

M. Tanasie (Roumanie)

Dans le même esprit, cette année dans le document A/42/562 du 23 septembre, la Roumanie a estimé que :

"Compte tenu des graves dangers que l'intensification des conflits actuels présente pour la communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies devrait adresser un appel général à tous les Etats parties à ces conflits pour qu'ils cessent toutes opérations militaires et inviter tous les Etats du monde à régler pacifiquement leurs conflits et leurs différends, au moyen de négociations. Il faudrait aussi demander que dès le début des négociations, il soit mis fin à toute opération militaire."

Bien sûr, au plan politique et juridique, il faudrait intensifier les efforts pour utiliser d'une manière plus efficace les moyens de règlement pacifique des différends prévus par l'Article 33 de la Charte des Nations Unies. A ce propos, ma délégation voudrait rappeler la proposition en voie de l'examen au sein de différentes instances de l'Organisation concernant le recours à une commission de bons offices, de médiation ou de conciliation dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Une telle commission pourrait être établie pour chaque cas particulier, par accord des Etats parties à un différend ou avec leur consentement, sur la base d'une recommandation du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale ou à la suite des consultations des Etats parties à un différend avec le Secrétaire général. Les Etats parties à un différend pourraient aussi convenir d'autres modalités et conditions d'établissement de cette commission.

Toujours dans le cadre de la composante politique du système de sécurité globale, il serait utile de mentionner la nécessité du développement et du renforcement du bon voisinage entre Etats. En effet, les possibilités de coopération mutuellement avantageuse dans de nombreux domaines et sous diverses formes sont particulièrement favorables entre pays voisins et le développement d'une telle coopération peut avoir une influence positive sur l'ensemble des relations internationales.

Vu la complexité de la situation internationale actuelle, le système général de sécurité pour l'avenir doit donner une pertinence plus accentuée aux éléments économiques.

Sur ce plan, toutes les mesures à envisager devraient prendre pour point de départ le fait que dans l'état actuel de l'économie mondiale, qui est marquée par la persistance de certains phénomènes de crise, tant dans le domaine économique que dans les domaines monétaire et financier, la situation économique des pays en

M. Tanasie (Roumanie)

développement s'est considérablement détériorée et l'écart qui sépare ces pays des pays développés sur le plan économique et sur le plan technique et scientifique n'a cessé de s'élargir. Les relations commerciales et financières et la coopération économique en général, sont perturbées. Le système commercial international est gravement compromis, ses principes et son rôle sont fréquemment ignorés ou éludés, et les mesures protectionnistes et discriminatoires qui font obstacle au commerce international - en particulier pour les exportations de produits manufacturés en provenance des pays en développement - se sont intensifiées.

Nous estimons qu'une sécurité économique égale doit être assurée par la restructuration des relations économiques internationales, y compris dans les domaines financier et monétaire, sur une base démocratique, d'égalité des droits, dans l'intérêt de tous les Etats, y compris les pays en développement, l'instauration d'un nouvel ordre économique international, l'élimination du sous-développement et un règlement global et juste des problèmes de la dette extérieure. La réaffectation des ressources dégagées par suite d'un désarmement réel aux besoins du développement économique et social contribuerait beaucoup à la réalisation de ces objectifs.

M. Tanasie (Roumanie)

Nous estimons qu'une sécurité économique égale doit être assurée par la restructuration des relations économiques internationales, y compris dans les domaines financier et monétaire, sur une base démocratique d'égalité des droits, dans l'intérêt de tous les Etats, y compris les pays en développement, de même que par l'instauration d'un nouvel ordre économique international, l'élimination du sous-développement et un règlement global et juste des problèmes de la dette extérieure. La réaffectation aux besoins du développement économique et social des ressources, libérées à la suite d'un désarmement réel, contribuerait beaucoup à la réalisation de ces objectifs.

Il ne fait pas de doute que le problème le plus grave auquel les pays en développement sont confrontés est le fardeau de la dette extérieure. Pour sa solution, mon pays a formulé dans les instances appropriées des propositions qui sont à l'étude.

En ce qui concerne la composante humanitaire d'un système général de sécurité internationale, il est nécessaire que l'accent soit mis sur la solution des aspirations vitales des hommes et des peuples concernant les droits fondamentaux de l'homme, le droit à la vie, le droit au travail, à l'éducation et à la culture, l'égalité sociale, la répartition équitable des richesses de la société, la participation à la direction de la vie publique, la pleine manifestation de la personnalité humaine.

D'autre part, il ne faut jamais oublier que la solution de tous les problèmes touchant les droits de l'homme et les libertés fondamentales doit se réaliser dans le cadre national de chaque Etat et représente un attribut essentiel de sa souveraineté. Devant les réalités inquiétantes du monde contemporain touchant les droits de l'homme, il faudrait donner toute l'attention voulue à la solution des questions relatives au chômage, à la famine, à l'analphabétisme et au manque de logement.

Dans le cadre de la coopération internationale, il faudrait également agir en vue de l'élimination de toutes les formes de discrimination, de toutes les manifestations de racisme, de fascisme, de nationalisme, de chauvinisme, d'antisémitisme et d'autres pratiques et idées qui avilissent l'être humain.

Ma délégation voudrait exprimer l'espoir que l'analyse des points concernant la sécurité internationale aura pour résultat une meilleure compréhension de la validité et de l'actualité de l'initiative concernant l'édification d'un système général de paix et de sécurité internationales. Cette initiative nous permet, en

M. Tanasie (Roumanie)

effet, d'avoir une image intégrée des composantes essentielles du processus d'édification d'un tel système. Dans le document que j'ai déjà cité, il est dit que :

"Nous devons partir de la réalité du monde actuel, de l'interdépendance et de l'interaction qui existent entre les problèmes du sous-développement économique, les problèmes politiques et les problèmes de désarmement. Seule la solution complexe de ces problèmes par des moyens nouveaux et démocratiques ouvrira la voie à un monde de justice et d'équité sociale, à un monde plus juste et meilleur." (A/42/562, p. 5)

Nous sommes convaincus que l'examen des points de l'ordre du jour mettra en relief une fois de plus le bien-fondé d'une telle analyse et d'une telle approche. Je voudrais assurer toutes les délégations de la coopération de ma délégation pour que l'examen de ce groupe de points s'achève avec des résultats meilleurs que dans le passé, en conformité avec la volonté de tous les peuples de vivre dans un monde de paix et de sécurité.

M. HORN (Hongrie) (interprétation du russe) : L'humanité est arrivée à un tournant de son histoire, où sa survie et celle de sa civilisation exigent que nous identifions sans retard les problèmes nationaux, régionaux et mondiaux dont la solution requiert notre action commune.

Les Nations Unies, grâce à leur charte, ont jeté les bases d'un système de sécurité collective qui n'a cessé de se développer jusqu'à présent et qui permettra d'édifier un système solide, fondé sur une coopération pacifique, destiné à harmoniser les intérêts globaux, à prévenir les conflits et à instaurer la confiance. Bien que ce processus se poursuive depuis plus de 40 ans, de nombreux dangers sont apparus néanmoins qui menacent la sécurité et qui touchent précisément les domaines exigeant une action conjointe.

Il ne fait aucun doute que la Charte des Nations Unies et son système institutionnel ont subi l'épreuve du temps et constituent toujours une solide base pour résoudre les problèmes qui ont surgi dernièrement. Cependant, il faut utiliser cette base et ces possibilités conformément aux exigences de notre temps. Pour prévenir les dangers qui nous menacent, nous avons besoin d'une action conjointe et délibérée visant à mettre scrupuleusement en oeuvre les buts et principes de la Charte. Nous avons besoin d'une sécurité commune, qui nous rapprocherait progressivement d'une sécurité collective globale.

M. Horn (Hongrie)

La notion de sécurité globale proposée par les 10 Etats Membres pourrait contribuer au développement d'un mécanisme mondial visant à endiguer les affrontements et à empêcher la détérioration de l'atmosphère internationale, comme cela a été le cas dans la seconde moitié des années 70 et, surtout, au début des années 80. En fait, parmi les moyens actuels de règlement des différends, ceux qui se fondent sur la menace ou l'emploi du recours à la force, jouent un rôle de plus en plus considérable. Les activités au sein des Nations Unies n'ont amené en 40 ans que peu de résultats à cet égard. C'est pourquoi dans le domaine humanitaire les Nations Unies devraient s'efforcer, par l'éducation et des pressions morales, d'empêcher le recours à la force et de mettre au point des moyens rationnels de régler les différends, en tenant compte des réalités du monde contemporain, et particulièrement de l'existence des armes de destruction massive ainsi que des divergences d'ordre politique, économique, social, culturel et autres qui rendent les Etats Membres des Nations Unies si différents les uns des autres. Le recours à la force et à d'autres moyens de coercition ne sont admissibles que lorsqu'ils sont en pleine conformité avec les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies.

Les pays et les peuples ont suivi des voies historiques différentes. C'est pourquoi ils abordent les questions d'intérêt commun et les valeurs qui se sont développées dans le cadre du système des Nations Unies sous différents angles et que, même à présent, ils se distancient différemment par rapport à elles. Ces divergences sont un phénomène naturel, tout comme les divergences qui existent entre les diverses cultures, mais les tentatives visant à comprendre leur essence peuvent contribuer au développement d'un niveau de confiance accru. Une meilleure connaissance de nos cultures respectives doit permettre une meilleure compréhension et une plus grande tolérance de nos divergences. L'information pourrait également jouer un rôle important dans le renforcement de la confiance et l'élimination des préjugés. Il serait souhaitable de créer une agence de presse des Nations Unies dont le service d'information pourrait jouer un rôle important dans le domaine de l'information internationale.

La mise en oeuvre de la notion de sécurité internationale globale fondée sur la situation actuelle et l'interdépendance qui existe aujourd'hui, en renforçant les bases existantes, engloberait toutes ces tâches visant à renforcer la sécurité internationale. La Charte fournit la base nécessaire à cet effet. Il est indispensable que le système développé à partir de la Charte et le mécanisme qui en découle soient galvanisés à nouveau.

M. Horn (Hongrie)

Aujourd'hui, les conditions et les ressources pour assurer la sécurité internationale résident de plus en plus dans la coopération internationale. Ceci est vrai également de la sécurité en général qui, outre la sécurité militaire, comprend les domaines politique, économique, écologique, ainsi que les droits de l'homme fondamentaux et les problèmes humanitaires.

Dans le domaine politique, il est indispensable de mettre en place de nouveaux cadres institutionnalisés pour empêcher un retour à la guerre froide.

Pour prévenir une guerre mondiale, une action plus déterminée et une percée politique véritable sont nécessaires. Afin de progresser, il est nécessaire de résoudre les problèmes théoriques et pratiques grâce à une coopération démocratique efficace entre tous les pays intéressés. L'ONU est l'organisation internationale la plus à même de mobiliser toutes les connaissances, les talents techniques et l'expérience de l'humanité en vue d'harmoniser les politiques.

L'information joue un rôle important dans le renforcement de la confiance et l'élimination des préjugés. A cet égard, il serait important et utile de créer une agence d'information des Nations Unies, dont les activités donneraient une orientation à l'information internationale. L'expansion de la transparence démocratique dans les domaines de la sécurité politique et de la sécurité militaire, qui jusqu'à maintenant ont été fermés ou savamment manipulés, est considérée par un nombre croissant d'Etats Membres de l'Organisation mondiale comme un facteur permettant de résoudre les conflits. Il devient possible et de plus en plus nécessaire de coopérer dans des domaines comme l'harmonisation des doctrines militaires, pour faire en sorte qu'elles se fondent sur des principes de défense.

Parallèlement aux mesures de vérification et de sécurité et aux mesures propres à accroître la confiance, la transparence militaire gagne de plus en plus d'importance par la synthèse des expériences pratiques concernant les politiques de sécurité dans le domaine militaire mais aussi dans les domaines économique, financier, écologique et humanitaire.

On trouve un bon exemple de mesures efficaces de l'Organisation mondiale dans le succès qu'elle a remporté dans l'élimination du colonialisme, particulièrement dans les années 1960 et 1970, et dans certains de ses programmes comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement. La même chose vaut pour les efforts déployés par le Fonds monétaire international et la Banque internationale pour prévenir le danger que représente l'endettement international qui menace de

M. Horn (Hongrie)

provoquer un effondrement économique. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et d'autres programmes et organisations, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, ont joué et devraient continuer de jouer un rôle positif dans le renforcement de la coopération.

Afin de définir plus clairement et de mieux comprendre les objectifs de la sécurité militaire globale, il est indispensable de comparer les principes et les pratiques de la politique de sécurité et de la politique militaire des différents pays et alliances militaires, formuler une définition plus claire de leur nature ainsi que des recommandations. Afin de transformer les structures des forces armées et des armements dans une structure de caractère défensif, il est également nécessaire de définir la notion et les catégories des armes défensives et offensives. A cet égard, les Nations Unies pourraient dresser un état des programmes d'armement des différents Etats, surtout des Etats ayant un fort potentiel militaire, et enregistrer les changements dans ce domaine.

Il est essentiel de créer un réseau international de vérification, qui effectuerait en plus d'un contrôle global du respect des accords de désarmement, un contrôle continu des transformations des structures et des doctrines militaires. En vue de promouvoir la création d'une structure défensive, une interdiction de toute vente d'armes offensives doit, en tant que premier pas, être incorporée dans le commerce des armements.

Afin de faire de véritables progrès dans le domaine du désarmement véritable, des coupes franches dans les forces armées et les armes conventionnelles s'imposent. En outre, les forces armées et les armes classiques doivent être équilibrées et, au plus bas niveau, avoir un caractère défensif.

Dans le processus de neutralisation des foyers de crise ou de la décision d'en faire des zones à l'abri de toute ingérence extérieure, le premier pas serait un gel des positions politico-militaires actuelles des grandes puissances et le deuxième serait le retrait de celles-ci de certaines zones de crise. Dans ces régions, il serait important d'appliquer les principes de renforcement de la confiance adoptés à Helsinki tels que la notification des mouvements de troupes et l'invitation d'observateurs. Il serait également désirable d'interdire ou de contrôler toutes les activités militaires dans les zones de conflit.

La création dans le cadre de l'ONU d'un système de satellite pourrait fournir sur une base quotidienne des informations objectives sur les mouvements militaires des puissances étrangères dans le dessein de les limiter.

M. Horn (Hongrie)

La coopération des Etats Membres des Nations Unies contre le terrorisme international non seulement contribuerait à son élimination, mais accroîtrait également la confiance mutuelle entre les pays, et permettrait ainsi une amélioration du climat international. Il est donc nécessaire d'institutionnaliser la lutte contre le terrorisme international, et à cette fin un comité spécial pourrait être créé dans le cadre des Nations Unies. Tous les Etats Membres pourraient participer aux travaux de ce comité en vue de s'associer à la lutte contre le terrorisme international.

La notion de sécurité économique internationale, qui recouvre les domaines de la coopération économique, commerciale, financière, scientifique, technique et écologique, part du principe que l'économie mondiale est universelle, et que compte tenu de l'interdépendance des nations, l'état de l'économie mondiale affecte tous les acteurs de la division internationale du travail.

Du fait de l'internationalisation des processus économiques, il est anachronique dans les conditions actuelles d'aborder les questions du développement économique selon les critères de l'autarcie ou de l'égoïsme national. La solution des problèmes de l'économie mondiale exige une action conjointe, notamment la création de conditions dans lesquelles tous les Etats connaîtraient la sécurité économique, ce qui est extrêmement important pour la prévisibilité des processus économiques mondiaux et pour la coordination des décisions à prendre en matière de politique économique aux niveaux national et international.

Il est également indispensable d'établir des contacts concrets entre les organisations économiques régionales tout en tenant compte des intérêts fondamentaux des autres pays également. Dans ce contexte, il conviendrait d'éliminer progressivement toutes les formes de discrimination économique et notamment les obstacles protectionnistes.

S'agissant de la sécurité économique, nous avons déjà présenté un certain nombre de propositions au cours du débat général en Deuxième Commission. J'ajouterai que dans le cas des pays qui ont une dette extérieure et une structure d'exportation basée sur la monoculture, le service de la dette doit être lié aux fluctuations des prix de leurs principaux produits d'exportation sur les marchés mondiaux. En outre, il devrait être possible d'accorder une capitalisation à moyen

M. Horn (Hongrie)

terme allant de trois à cinq ans des paiements d'intérêts aux pays qui seraient disposés à mettre au point des programmes de développement viables sur la base de cette capitalisation et de nouveaux crédits. Il serait souhaitable également de convenir d'un seuil en dessous duquel les pays se verraient garantir l'application du système généralisé des préférences, sans délai déterminé.

M. Horn (Hongrie)

Les Nations Unies devraient également se voir confier la tâche de surveiller les tendances et les perspectives du développement économique sur une base continue et globale. Elles devraient aussi prendre l'initiative d'organiser les flux d'informations économiques, des consultations entre personnalités économiques éminentes ainsi que des conférences au sommet interrégionales et internationales. Elles devraient en outre contribuer à rendre plus accessibles à tous les pays les résultats de la recherche scientifique et technique et coordonner la recherche dans des domaines importants. Elles devraient encourager une participation plus vaste aux activités des institutions financières internationales spécialisées.

Les Etats Membres devraient se voir encourager à un transfert réciproque de technologie permettant de protéger l'environnement et la santé et engager en même temps la normalisation des critères existants.

Un système d'informations écologiques pourrait permettre d'établir des prévisions quant aux catastrophes agricoles naturelles, climatiques et autres, ainsi que l'élaboration de stratégies communes visant à prévenir de telles catastrophes ou à y remédier le cas échéant. La mise en place de centres régionaux et interrégionaux de protection de l'environnement dotés d'effectifs internationaux pourrait également être envisagée.

Nous songeons par ailleurs à un système de satellites créé dans le cadre des Nations Unies, pour surveiller l'environnement et recueillir des données écologiques accessibles à tous les pays du monde. Une partie intégrante de ce système serait une banque de données écologiques et la mise en place d'une agence écologique internationale. Il serait également utile de publier chaque année un atlas écologique mondial.

Il serait souhaitable d'envisager la mise au point de technologies écologiques communes et de partager les procédures et technologies existant dans de tels domaines pour ce qui est de la sécurité des centrales nucléaires, l'entreposage de déchets toxiques ou autres provenant d'usines chimiques, leur recyclage ou élimination.

Respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, promouvoir l'exercice de ces droits ainsi que la coopération internationale dans ce domaine, voilà autant de facteurs décisifs du renforcement de la confiance réciproque entre les Etats et de la sécurité internationale.

A notre avis, le respect des droits de l'homme n'est pas un problème du ressort exclusif des Etats. Les violations des droits de l'homme empoisonnent les relations entre les Etats et le climat politique international, menaçant ainsi la sécurité internationale.

Il importe que, tous ensemble, nous ne ménagions aucun effort pour faire en sorte que les droits civils et politiques, mais aussi les droits économiques, sociaux et culturels soient partout respectés. A cette fin, il convient que les Etats deviennent partie aux conventions internationales sur les droits de l'homme, qu'ils les appliquent, dans l'esprit et dans la lettre, et qu'ils contribuent au fonctionnement d'un système de contrôle international plus efficace du respect de leurs obligations. Dans ce contexte, la législation nationale et les règlements administratifs des Etats devraient être alignés sur les dispositions des conventions internationales auxquelles ils sont partie. Une plus grande démocratisation de la vie des Etats serait également nécessaire compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques et de leurs traditions historiques.

La liberté de déplacement des particuliers et l'échange d'idées et d'informations sont autant de facteurs propices au renforcement de la confiance entre les Etats et entre les peuples. Il pourrait en résulter une meilleure compréhension et plus de tolérance entre les peuples et les nations mais aussi l'élimination de la xénophobie, du nationalisme, du chauvinisme et d'autres idées et préjugés inhumains.

Le développement de la coopération et des contacts internationaux dans les domaines de la culture, des arts, de l'éducation et de la santé publique est prépondérant dans le processus visant le respect des droits de l'homme. Il est indispensable de progresser vers l'élimination des obstacles qui empêchent encore la libre circulation des informations scientifiques et techniques. Dans ces domaines, les pays se doivent de développer toutes les formes institutionnelles de coopération bilatérale et multilatérale, notamment en multipliant les contacts directs entre les organisations compétentes.

Il nous paraît de même indispensable de convenir de critères juridiques internationaux normalisés pour promouvoir la réunification des familles, les mariages, les contacts entre les particuliers et les organisations, ainsi que l'unification des régimes de visas, pour faire de réels progrès dans ces domaines.

M. Horn (Hongrie)

La première chose à faire pour parvenir à un système de sécurité internationale est de procéder à une évaluation de la manière dont les buts et principes de la Charte ont été réalisés, dont les dispositions de la Charte ont été appliquées et des domaines dans lesquels le mécanisme de sécurité internationale tel qu'il fonctionne dans le cadre de l'Organisation mondiale devrait être ajusté pour répondre aux exigences et aux défis de notre époque. A cet égard, nous jugeons encourageante la position des membres de la communauté économique européenne selon laquelle ces derniers s'efforcent de s'acquitter des obligations qui leur incombent aux termes de la Charte et sont prêts à coopérer à cette fin.

A notre avis, nous devrions, au cours de cet examen, nous concentrer dans un premier temps sur des questions exigeant l'accord de tous les Etats Membres.

M. MAHBUBANI (Singapour) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois devant la Commission, qu'il me soit permis de vous féliciter pour la manière avisée dont vous dirigez nos travaux. Elle vous a déjà valu bien des éloges.

La Première Commission examine aujourd'hui plusieurs points de son ordre du jour. Toutefois, je limiterai mes observations à la proposition visant un système global de paix et de sécurité internationales.

A l'instar de certains des orateurs qui m'ont précédé, j'ai du mal à comprendre le sens et la portée de cette proposition. En d'autres termes, je dirai que je ne sais pas trop si cette proposition vise à verser du vin vieux dans une bouteille neuve ou du vin nouveau dans une vieille bouteille. Nous craignons que l'on cherche en fait à mélanger du vin vieux et du vin nouveau, ce qui pourrait bien gâter le goût du bon vin vieux.

Le bon vin vieux auquel je fais allusion, ce sont les principes de la Charte des Nations Unies. Ces principes ne nous ont peut-être pas servi d'une manière parfaite, mais il nous ont bien servi. M. Petrovsky, Ministre adjoint aux affaires étrangères de l'Union soviétique, que je citerai à plusieurs reprises dans ma déclaration d'aujourd'hui, a dit le 19 novembre 1987 à la Première Commission :

"L'Union soviétique part de la prémisse que la Charte des Nations Unies est un modèle permettant de garantir la sécurité de la communauté internationale, conformément aux intérêts nationaux de tous les Etats."

(A/C.1/42/PV.49, p. 27)

M. Mahbubani (Singapour)

Il a en outre ajouté :

"Il est important de garantir une plus grande efficacité des Nations Unies dans tous leurs domaines d'activités. Si l'on veut que les Nations Unies deviennent véritablement un centre où s'harmonisent les efforts des nations en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales, il faudrait que tous les Etats renoncent à leurs attitudes d'affrontement et choisissent plutôt de rechercher des solutions réalistes et généralement acceptables aux problèmes internationaux, en utilisant pleinement le potentiel de coopération offert par la Charte." (A/C.1/41/PV.49, p. 28/30)

Nous sommes tout à fait d'accord avec lui et tout spécialement avec sa dernière phrase : "en utilisant pleinement le potentiel de coopération offert par la Charte". Ma première question est donc la suivante. Si notre intention est d'utiliser pleinement le potentiel offert par la Charte des Nations Unies, pourquoi alors présenter une nouvelle proposition visant la paix et la sécurité globales?

M. Mahbubani (Singapour)

Pour être juste, M. Petrovsky a essayé de répondre à cette question dans sa déclaration, et a fait de nombreuses autres observations avec lesquelles nous sommes également d'accord.

Il a dit, par exemple, qu'il faut :

"développer la notion de multilatéralisme fondée sur la reconnaissance inconditionnelle du principe de la primauté du droit international."

(A/C.1/42/PV.49, p. 32)

Mais cela est également repris du "bon vin vieux" que nous avons déjà.

L'Union soviétique suggère aussi que la Charte des Nations Unies est le fruit d'une ère prénucléaire et préspatiale. M. Petrovsky a dit :

"la Charte des Nations Unies n'a pas été conçue pour tenir compte de l'existence des armes nucléaires." (Ibid., p. 32)

Ici encore, nous sommes d'accord avec l'hypothèse selon laquelle l'avènement d'une nouvelle technique peut avoir des conséquences sociales et politiques. Toutefois, bien que nous comprenions que les armes nucléaires représentent pour nous une menace, nous ne voyons pas comment l'existence de ces armes peut annuler les principes de la Charte des Nations Unies. La capacité accrue qu'ont certains Etats de s'ingérer dans les affaires d'autres Etats ou de les dominer ne s'applique nullement le principe fondamental de non-ingérence dans les affaires d'autres Etats énoncé dans la Charte.

Nous n'avons pas aujourd'hui l'intention d'analyser sévèrement cette nouvelle proposition mais, sincèrement, nous ne la comprenons pas. Lorsque, dans cette proposition, on réaffirme les principes de la Charte des Nations Unies, nous sommes d'accord, mais lorsqu'on essaie, dans cette même proposition, de mélanger ce "bon vin vieux" avec du vin nouveau ou avec de nouveaux éléments, notamment avec des éléments que nous ne comprenons pas, nous devons mettre le holà et avertir que la plupart des experts en oenologie sont contre le mélange ou le frelatage d'un bon vin vieux.

Nous savons également que cette proposition a été présentée dans le contexte d'un nouveau climat international. Comme le représentant du Royaume-Uni l'a dit :

"Et nous sommes au fait de toute la série de propositions présentées récemment par les dirigeants soviétiques qui ont trait à la direction des affaires internationales et au renforcement du rôle des Nations Unies. Nous reconnaissons, à maints égards, que M. Gorbatchev a une vision d'un monde meilleur. Nous nous en félicitons, même s'il n'y a rien de bien nouveau. Nous partageons les mêmes aspirations." (A/C.1/42/PV.51, p. 12)

M. Mahbubani (Singapour)

Ma délégation voudrait aussi appuyer les propositions faites en vue de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies, car nous sommes conscients que l'Union soviétique aurait pu choisir une manière différente de définir la nouvelle politique internationale. Au lieu d'encourager une "notion de multilatéralisme", elle aurait pu choisir de traiter tous les différends internationaux importants directement avec les autres grandes puissances, sans passer par l'Organisation des Nations Unies, faisant ainsi de celle-ci une instance peut-être encore plus négligeable. Cela est encore possible. Si le prochain sommet entre le Président Reagan et M. Gorbatchev se déroule bien et donne lieu à une vaste série d'accords de limitation des armes au niveau bilatéral et autres accords entre ces deux dirigeants, cela pourrait encourager - et je dis bien "pourrait encourager" et non pas "encouragera" - les deux superpuissances à régler les problèmes globaux en dehors du cadre des Nations Unies, et cela pourrait être tragique pour notre organisation.

En tant que petit Etat, Singapour est fermement convaincue que tous les petits Etats ont intérêt à encourager les superpuissances à oeuvrer dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Il faut donc tout faire pour les encourager à rester à l'Organisation des Nations Unies et non les en décourager. Je le dis parce que, très honnêtement, ma délégation a été préoccupée par ce qui s'est passé à la Troisième Commission le vendredi 20 novembre 1987. Chaque fois que nous humilions une superpuissance aux Nations Unies, nous mettons en danger l'avenir de notre organisation. Cela ne veut pas dire que nous devons accepter des compromis chaque fois que les principes énoncés dans la Charte sont violés comme, par exemple, au Moyen-Orient, en Amérique centrale, en Afrique australe, au Kampuchea ou en Afghanistan, pour ne parler que de ces cinq questions critiques. Lors de l'examen de l'une d'elles en plénière, nous devons incontestablement exiger l'application des principes de la Charte des Nations Unies et montrer que notre attachement à ces principes est indéfectible, même si nous devons nous opposer, ce faisant, à une superpuissance. Toutefois, on peut se demander si nous avons besoin de parler encore de ces cinq questions dans les autres commissions lorsqu'on y examine d'autres problèmes.

M. Mahbubani (Singapour)

S'il est fait constamment allusion à ces cinq questions pour embarrasser l'une ou l'autre des superpuissances, celles-ci risquent de décider que cette instance ne peut qu'aller contre leurs intérêts. Elles peuvent très facilement ramasser leurs billes et aller jouer entre elles dans d'autres instances, faisant ainsi de l'Organisation des Nations Unies une instance moins valable. Les deux superpuissances auraient alors beaucoup moins de raisons de respecter les décisions de notre organisation. Paradoxalement, par conséquent, chaque fois que nous humilions une superpuissance avec ces cinq questions, nous portons préjudice à la capacité de l'Organisation des Nations Unies de résoudre ces cinq problèmes, au lieu de la renforcer.

Nous pourrions très facilement mettre l'Union soviétique dans l'embarras au sujet de sa proposition et insister pour que toute résolution relative au système général de paix et de sécurité fasse précisément référence aux résolutions des Nations Unies sur l'Afghanistan. Nous aurions de bonnes raisons de le faire, car il n'est manifestement pas logique qu'un Etat proclame son attachement à la Charte des Nations Unies, d'une part, et fasse fi des décisions de l'Assemblée générale qui sont fondées sur la Charte, de l'autre. Nous pourrions choisir de démontrer ce manque de logique, mais ma délégation, quant à elle, n'approuve pas cette démarche, car nous voulons encourager, et non décourager, l'Union soviétique lorsqu'elle tente de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies sur la scène internationale.

En vérité, si chacune des autres grandes puissances était prête à suivre l'exemple de l'Union soviétique et annonçait qu'elle s'engage à payer ses arriérés de contribution au budget ordinaire et aux opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies, notre organisation serait beaucoup plus solide aujourd'hui. Elle ne serait pas cette instance chancelante qui ne peut même pas garantir à son personnel le paiement de son salaire dans trois ou quatre semaines. La crise financière que traverse l'Organisation des Nations Unies n'est que le symptôme d'un désenchantement beaucoup plus grand. Si une superpuissance décide de nager contre ce courant en oeuvrant pour renforcer l'Organisation des Nations Unies, nous ne voyons pas comment il pourrait être de notre intérêt de la décourager.

M. Mahbubani (Singapour)

Pour terminer, je tiens à dire que ma délégation étudiera sérieusement et positivement toutes les propositions qui seront présentées en faveur du renforcement de l'Organisation des Nations Unies. Notre attachement à la Charte des Nations Unies est absolu. Les propositions qui visent à renforcer le "bon vin vieux" que constitue la Charte recevront tout notre appui. Toutefois, s'agissant de la proposition concernant la paix et la sécurité internationales, comme nous craignons que le "bon vin vieux" soit dilué ou frelaté par l'addition de nouveaux éléments que nous ne comprenons pas, ma délégation ne pourra pas, cette année, appuyer le projet de résolution A/C.1/42/L.89 y relatif. Il nous faudra attendre jusqu'à ce que nous en comprenions pleinement le sens et l'objectif.

Cette proposition mérite d'être étudiée plus avant, mais nous craignons qu'un comité d'experts ne soit pas l'organe approprié pour ce faire. Les questions techniques peuvent, certes, être étudiées par un groupe d'experts mais, puisque nous parlons ici de principes politiques fondamentaux, principes qui touchent à la vie de chacun des Etats Membres, nous pensons que chaque Etat Membre devrait pouvoir participer pleinement au développement de cette proposition. Comme M. Petrovsky l'a dit :

"Personne n'est en possession de solutions toutes faites. Nul ne détient le fil qui pourrait nous permettre de trouver la sortie du labyrinthe qu'est notre monde contemporain si rempli de contradictions. Nous avons engagé cette recherche et nous invitons les autres à se joindre à nous pour trouver les meilleurs moyens d'édifier la sécurité." (A/C.1/42/PV.49, p. 27)

Nous voudrions suggérer que cette invitation soit adressée à tous les Etats Membres et non pas simplement à un groupe d'experts.

M. AKRAM (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire combien nous sommes heureux de vous voir présider les discussions de la Première Commission.

Jamais la sécurité des Etats n'a été aussi vulnérable et la survie de l'humanité si menacée qu'aujourd'hui. Attribusés par le chauvinisme et les ambitions impérialistes, par la crainte ou la méfiance, les conflits classiques font rage dans plusieurs régions du monde, infligeant chaque année la mort et des privations à des centaines de milliers de personnes. Sur la scène nucléaire, 50 000 ogives sont installées pour éliminer instantanément des objectifs militaires ainsi que les grands centres métropolitains du monde. Les grands pays dépensent des montants sans précédent pour s'équiper avec des armes encore plus meurtrières; la faim et la privation touchent des continents entiers. Le désespoir et le désenchantement toujours croissants des peuples démunis pourraient dégénérer en violence et atteindre à un moment donné des dimensions sans précédent.

Aujourd'hui, pourtant brille une lueur d'espoir. Les dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique ont proclamé conjointement qu'une guerre nucléaire ne saurait être gagnée et ne devrait jamais être engagée. Ils ont décidé d'empêcher la diffusion des armes nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique et de les éliminer sur la Terre. Il semble que ces puissances soient à la veille de conclure un accord sans précédent pour éliminer toute une catégorie d'armes. Les membres des pays de l'Est et de l'Ouest ont dit qu'ils étaient prêts à abandonner l'affrontement et à poursuivre la voie de la coopération. Les pays plus petits ont prouvé qu'ils étaient capables d'agir conformément à ce que leur dicte leur propre conscience et à leurs intérêts légitimes. Le comportement des grandes puissances a connu un changement dans un monde interdépendant où la poursuite d'ambitions par des moyens militaires s'est révélée nuisible. On reconnaît de plus en plus que seules les solutions politiques peuvent résoudre des situations de conflit dans les nombreuses régions du monde. On reconnaît de plus en plus que les Nations Unies sont un instrument indispensable pour la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

Ces événements pourraient annoncer une ère nouvelle, celle d'un véritable dialogue et d'une véritable coopération entre les Etats. Du fait de ces événements, nos discussions sur la sécurité internationale revêtent une importance toute particulière.

M. Akram (Pakistan)

Dans le contexte de cette évolution, il est très intéressant de noter la proposition des pays socialistes tendant à créer un nouveau système de paix et de sécurité globale, surtout parce qu'elle reflète la nouvelle pensée politique de l'une des superpuissances et de son nouveau dirigeant. Comme ma délégation l'a dit l'an dernier à la Première Commission, cette initiative mérite d'être examinée avec soin et de très près. Toutefois, l'objectif principal et la forme éventuelle de cette proposition ne sont pas encore très clairs. Ma délégation reste préoccupée devant le fait qu'une déclaration prématurée d'un nouveau concept de sécurité globale risque de détourner l'attention de la communauté internationale des normes et principes universellement acceptés et énoncés très clairement dans la Charte vers un concept qui n'est pas encore bien défini.

Nous avons donc été encouragés par la déclaration de M. Gorbatchev, dans son article du 17 septembre 1986, selon laquelle

"L'efficacité de ce système général de sécurité sera à la mesure de celle de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité ainsi que des autres organismes et mécanismes internationaux." (A/42/574, p. 11)

Nous avons également pris note des observations du Ministre adjoint des affaires étrangères, M. Petrovsky, selon lesquelles l'Union soviétique voit

"dans un système général de sécurité internationale une sorte de programme intérimaire permettant de réaffirmer le rôle des Nations Unies et de leur Charte en tant que principaux instruments de paix." (A/C.1/42/PV.49, p. 44/45)

A notre avis, les dispositions actuelles de la Charte fournissent une base satisfaisante pour renforcer et réaffirmer le rôle des Nations Unies. La communauté mondiale doit utiliser pleinement le potentiel du système actuel avant d'envisager l'élaboration d'un nouveau système. L'histoire des 40 dernières années montre clairement que les menaces à la paix et à la sécurité internationales ne procèdent pas d'une faiblesse ou d'un défaut inhérent à la Charte mais des violations répétées de ses principes et objectifs. Il est curieux que les violations les plus flagrantes des dispositions de la Charte ont été commises par les Etats qui eux-mêmes ont une responsabilité toute particulière dans le cadre de la Charte pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le monde a beaucoup changé depuis l'adoption de la Charte. Les Etats souverains et nouvellement indépendants créés à la suite du processus de décolonisation encouragé par les Nations Unies ont triplé le nombre de membres de l'Organisation. L'hypothèse fondamentale des dispositions de la Charte selon

M. Akram (Pakistan)

laquelle les grands alliés de la seconde guerre mondiale continueraient d'agir de concert s'est avérée illusoire puisqu'ils se sont vite divisés en blocs militaires rivaux. De nouvelles lignes de démarcation ont été créées et les divisions qui existaient déjà ont été accrues, séparant les pays riches et les pays pauvres, les pays puissants et les petits pays et, surtout, les Etats nucléaires et les Etats non nucléaires. En fait, au moment de la rédaction de la Charte, on n'avait pas envisagé l'importante dimension des armes nucléaires dans la structure de la sécurité internationale.

De toute évidence, les Etats Membres ont besoin d'un nouveau champ de vision pour répondre aux complexités du monde moderne. Pour ce faire, le Pakistan est disposé à engager le dialogue sur de nouvelles méthodes permettant de renforcer la paix et la sécurité internationales.

Nous avons examiné de très près les vues et propositions figurant dans l'article du Secrétaire général Gorbatchev en date du 27 septembre 1987. Nous reconnaissons l'importance des propositions avancées par le dirigeant soviétique et nous nous félicitons de certaines propositions, notamment celles qui cherchent à renforcer l'efficacité des Nations Unies.

M. Akram (Pakistan)

Il y a bien sûr d'autres idées et d'autres questions qu'il faut examiner si l'on souhaite renforcer la paix et la sécurité internationales. Par exemple, notre dialogue doit envisager les mesures grâce auxquelles le monde pourrait s'écarter de la situation actuelle, caractérisée par la dépendance des grandes puissances vis-à-vis du nucléaire, pour revenir au concept de sécurité collective tel qu'il est envisagé dans la Charte. Le désarmement nucléaire complet et une réduction substantielle des armes classiques des Etats fortement militarisés semblent essentiels pour parvenir à cette fin. Une attention spéciale doit être accordée au renforcement de la sécurité des pays plus petits et plus faibles, qui sont souvent la proie des ambitions expansionnistes ou hégémonistes des grandes puissances ou de voisins plus grands qu'eux. Pour contourner les dispositions de la Charte, on dit souvent que l'agression a lieu "sur invitation". Nous devons aussi voir que la persistance des extrêmes, l'opulence et la pauvreté, à l'intérieur des nations et entre elles, mènera tôt ou tard à des conflits de grande ampleur. Un effort authentique et universel est nécessaire pour renforcer la promesse de la Charte quant au bien-être, assorti de libertés plus vastes, pour tous les peuples. Il ne s'agit pas seulement de positions en matière de droits de l'homme, mais il s'agit également des politiques économiques suivies par les Etats Membres qui devraient être considérées comme devant faire légitimement l'objet d'un examen international.

A la dernière session, lorsque l'Assemblée générale a inscrit à son ordre du jour le point relatif à la sécurité globale, la délégation du Pakistan a pu appuyer le projet de résolution proposé par les pays socialistes après qu'il eut été modifié pour tenir compte des points de vue des autres pays, le mien y compris. Nous espérons que telle est la voie qui sera également suivie cette année.

Ma délégation estime que le projet de résolution qui sera adopté sur cette question sera formulé clairement et non pas en des termes qui ne reflètent que les analyses et les méthodes d'approche de ses auteurs. La décision à prendre sur cette question ne doit pas être limitée à l'étude d'un concept dont les objectifs et la définition ne sont pas encore clairement définis. L'Assemblée générale jugera peut-être bon d'entreprendre un exercice plus global, c'est-à-dire d'examiner les voies et moyens susceptibles de renforcer l'efficacité de la Charte grâce à des mesures et à des normes complémentaires, y compris l'idée de sécurité globale.

M. Akram (Pakistan)

Nous partageons également certaines des craintes qui ont été mentionnées ici quant à l'idée de charger de cette étude un groupe d'experts indépendants. Il serait peut-être préférable d'envisager une instance plus représentative qui entreprendrait un dialogue véritable sur les moyens propres à renforcer la paix et la sécurité internationales à l'ère actuelle.

A cet égard, nous avons dûment pris note des observations présentées par le représentant de la Hongrie à la fin de sa déclaration.

Dans notre entreprise qui consiste à promouvoir la paix et la sécurité, il convient de ne pas remplacer la clairvoyance par l'illusion; les idées ne doivent pas entraver les actes; les promesses ne doivent pas remplacer les faits concrets.

Nous, Pakistanais, comme l'ensemble du monde, avons été encouragés par les initiatives nouvelles du Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique, M. Gorbatchev. Comme l'a déclaré le Premier ministre de mon pays, nous partageons sa noble vision d'un monde pacifique et prospère. Nous attendons avec impatience la concrétisation de la clairvoyance de M. Gorbatchev dans la politique extérieure de l'Union soviétique.

Le PRESIDENT : Deux autres représentants étaient inscrits sur la liste des orateurs pour ce matin. Ils ne prendront pas la parole à la présente séance.

Cet après-midi à 15 heures, nous poursuivrons nos travaux et entendrons les déclarations des délégations suivantes : Egypte, Jamahiriya arabe libyenne, Indonésie, Viet Nam, Kampuchea démocratique, Madagascar et Pologne.

La séance est levée à 11 heures 45.